



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/771

Cimetière de Loyasse – Construction d’un ossuaire – Création d’équipements cinéraires -  
Opération n° 05070530 - 43 rue du Cardinal Gerlier, 69005 Lyon - Lancement des travaux  
de l’opération et affectation complémentaire d’une partie de l’autorisation de programme  
n°2015-3, programme n°00012

Direction de la Construction

**Rapporteur :** M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 27 MAI 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN,  
Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme  
DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M.  
CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M.  
VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M.  
BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE  
MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD,  
Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAl, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M.  
GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme  
GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme  
CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M.  
SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL, Mme FRÉRY (pouvoir à Mme POPOFF)

**ABSENTS NON EXCUSES** : ?

2021/771 - CIMETIERE DE LOYASSE – CONSTRUCTION D’UN OSSUAIRE – CREATION D’EQUIPEMENTS CINERAIRES - OPERATION N° 05070530 - 43 RUE DU CARDINAL GERLIER, 69005 LYON - LANCEMENT DES TRAVAUX DE L’OPERATION ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE D’UNE PARTIE DE L’AUTORISATION DE PROGRAMME N°2015-3, PROGRAMME N°00012 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2020/5413 du 27 janvier 2020, le Conseil municipal a approuvé le lancement des études de l’opération « Cimetière de Loyasse – Construction d’un ossuaire et création d’équipements cinéraires » et l’affectation d’une partie de l’autorisation de programme pour un montant de 250 000 €TTC, n° 2015-3, programme n° 00012. A ce stade, le montant de l’opération était estimé à 2 500 000 €TTC (valeur juin 2019).

Par délibération n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé le Plan d’équipement de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Cimetière de Loyasse - Construction d’un ossuaire et création d’équipements cinéraires » ainsi que l’actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d’équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n° 2015-3 « Aménagements Cimetières 2015-2020 », programme n° 00012.

Le code général des collectivités territoriales impose aux communes, lorsque des concessions parviennent à échéance, de regrouper les restes exhumés dans des boîtes à ossements et de les placer dans un ossuaire communal.

Les capacités de la Ville de Lyon en ce domaine sont devenues insuffisantes et un nouvel ossuaire doit en conséquence être construit. Il le sera sur l’ancien cimetière de Loyasse et fera l’objet d’une construction enterrée, de manière à limiter l’impact visuel.

A cette occasion, il sera également aménagé un jardin cinéraire avec des puits de dispersion des cendres, des columbariums et une zone dédiée aux cave-urnes.

Après consultation conformément au code de la commande publique, les études de maîtrise d’œuvre de cette opération ont été confiées au groupement de maîtrise d’œuvre dont le mandataire est le cabinet ATP architecte pour un montant de 96 820 €HT.

Il en ressort que le coût global de l’opération au stade d’avant-projet définitif (APD) est de 2 500 000 € TTC (valeur juin 2019, dont 20 000 € TTC pour l’acquisition d’un gerbeur manuel et d’une borne informatique, hors déménagement de l’ossuaire, hors prescriptions particulières de l’Architecte des bâtiments de France et du Service régional de l’archéologie, hors travaux complémentaires éventuels résultant des études géotechniques et géophysiques qui n’ont encore pu être réalisées en raison de l’occupation du terrain).

Cette opération sera financée par affectation complémentaire d’une partie de l’autorisation de programme n° 2015-3, programme n° 00012.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2020/5413 du 27 janvier 2020 et n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

### **DELIBERE**

- 1- Le lancement des travaux de l'opération n° 05070530 « Cimetière de Loyasse – Construction d'un ossuaire et création d'équipements cinéraires » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-3, programme n° 00012.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00012, AP n° 2015-3, opération n° 05070530, et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 025, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

|                     |                 |
|---------------------|-----------------|
| Réalisé antérieur : | 25 261,00 €;    |
| 2021 :              | 200 000,00 €;   |
| 2022 :              | 2 000 000,00 €; |
| 2023 :              | 274 739,00 €    |

- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET